

RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1974 B 00165

Numéro SIREN : 301 253 688

Nom ou dénomination : A.E.C.

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2018 sous le numéro de dépôt 753



1974 B 00 165

753

18/01/18

A.E.C.
SAS au capital de 100 000.00 €
Siège social : Impasse Bel air
77000 LA ROCHETTE
301 253 688 RCS MELUN

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 21 DÉCEMBRE 2017

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de **Monsieur Patrick DELAPLACE** de ses fonctions de Président de la société, sans indemnité et à compter du 31 décembre 2017 à minuit.

L'assemblée générale remercie Monsieur Patrick DELAPLACE pour ses années de dévouement au sein de l'entreprise.

En conséquence de cette décision, l'assemblée générale décide de nommer, à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour une durée indéterminée, en qualité de Président :

Monsieur Alexis DELAPLACE

Demeurant au 9 Quai René Richard à FONTAINE-LE-PORT (77590)

Monsieur Alexis DELAPLACE déclare accepter les fonctions de Président et confirme qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne lui interdit de les exercer.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des associés et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de **Madame Patricia DELAPLACE** de ses fonctions de Directrice Générale de la société, sans indemnité et à compter du 31 décembre 2017 à minuit et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'assemblée générale remercie Madame Patricia DELAPLACE pour ses années de dévouement au sein de l'entreprise

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Patrick DELAPLACE - Président